



## Contrat en alternance - frais de déplacement non remboursés.

Par **muse49**, le **12/06/2008** à **12:13**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation depuis maintenant 2 ans. Mon contrat prend fin le 30 Juillet et mes frais de déplacements entre mon domicile et mon lieu de formation devraient être pris en charge par mon employeur, or, ce n'est pas le cas.

Que faire pour faire valoir mes droits?

D'avance, merci.

Aurore